TRAVAIL ET SANTÉ

L'IMPOSSIBLE CONCILIATION ?

Solidaris
Votre santé mérite le meilleur

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les causes -

- Henri Vacquin, sociologue français du travail :
  « C'est la société qui est malade et on ne peut pas inscrire la société en maladie professionnelle »
- Si on ne guérit pas la société de ses maux, on ne guérira pas les malades que ces maux engendrent
- On a rarement autant parlé de la relation entre le travail et la santé que durant les premières décennies de ce 21ème siècle
- Pourquoi la société est-t-elle malade du travail ? Tentatives d'explications :
  - On a trop vite cru que la fin du travail industriel et l'émergence d'une société des services (de plus en plus digitalisée) allait régler les problèmes de santé au travail.
  - C'est le contraire qui se produit.
  - "Meilleur indicateur" : on a jamais eu autant d'invalides et d'absences au travail qu'en 2024
  - Les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle sont de plus en plus difficiles à tracer avec l'irruption de la digitalisation et du télétravail

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les causes -

- On perd de plus en plus le « sens » du travail. David Graeber auteur de « bullshit jobs » dit que **« nous vivons dans une société basée sur le travail. Cela veut dire que le sens du travail n'a plus de valeur. C'est le fait de travailler qui est le sens ».**
- Nous vivons dans une société basée sur le mythe de la croissance économique. La croissance économique finance la prospérité. Bien entendu, on ne construit pas la prospérité sur un désert économique mais interrogeons-nous sur les conséquences de ce mythe : **« L'augmentation de la productivité est un facteur déterminant de la croissance économique et constitue, à ce titre, une condition nécessaire à l'amélioration du niveau de vie même si elle ne suffit pas à elle seule. »** (Rapport annuel 2021 du Conseil National de la productivité) : **Est-ce que cette course à la productivité n'est pas une cause de l'augmentation du stress et des maladies liées au travail ?**
- **526.000 invalides en 2024. Ce n'est pas un problème de contrôle par les mutualités ou encore une inclinaison des travailleurs à tricher mais un symptôme grave d'une société malade du travail.**

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les causes de l'incapacité de travail -

- **Les causes « épidémiologiques » :**
  explosion du nombre de dépressions et de burn out, augmentation du stress professionnel, …
- **Les causes « sociétales » - nous en avons déjà parlé :**
  - La perte de sens du travail avec des modèles managériaux de plus en plus coercitifs
  - La hausse de l'exigence de productivité
  - La numérisation entraîne une abolition progressive des frontières vie privée/vie professionnelle
  - La dégradation des conditions de travail dans certains secteurs comme celui du care

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les causes -

- La question de la pénibilité du travail a disparu de l'agenda politique. Les métiers pénibles sont aussi les plus « invisibilisés » : métiers du soin, métiers « uberisés », etc... .
- Nous sommes dans une société de plus en plus gestionnaire et de moins en moins humaine. C'est ce que le sociologue français Vincent de Gaulejac appelle **« la société de la gestion » : « Une apparence pragmatique, la gestion constitue une idéologie qui légitime la guerre économique et qui est largement responsable de la crise actuelle. La culture de la performance met tout le monde sous haute pression : stress, épuisement professionnel, burn out, suicides au travail. La société devient un marché, un champ de bataille où le remède proposé aux méfaits de la guerre économique consiste toujours à durcir la lutte. »**

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les causes de l'incapacité -

- **Les causes démographiques** :

  - Le vieillissement de la population : une population active plus âgée tombe plus facilement en incapacité de travail

  - La participation au marché du travail augmente : plus de travailleurs et surtout plus de travailleuses actives. La participation des femmes sur le marché du travail augmente, c'est une bonne chose. Mais le nombre de femmes en incapacité de travail augmente également. D'autant qu'elles sont souvent actives dans les secteurs où la pénibilité est la plus importante : métiers du care, titres-services, ...

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les causes de l'incapacité de travail -

- **Les causes « politiques » :** depuis 20 ans les réformes de la sécurité sociale font basculer « mécaniquement » une partie des bénéficiaires de la sécurité sociale vers le régime INAMI :
  - **Contrôle du chômage :** une étude de l'ULB (Dulbea) a démontré un lien direct entre les contrôles du chômage et la dégradation de la santé des chômeurs.
  - **Fin des prépensions :** les travailleurs qui auraient pu prétendre à une prépension basculent en invalidité quand ils sont dans les conditions médicales.
  - **Réforme des pensions :** le taux d'emploi des travailleurs de plus de 55 ans n'augmentent pas. Si on augmente l'âge de départ à la retraite (66 ans en 2025, 67 ans en 2030) et/ou si on restreint les conditions d'accès à la pension, le nombre d'invalides augmente.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les constats-

Solidaris a sondé **1300 belges francophones représentatifs de la population active** (travailleurs, chômeurs, invalides) sur leur perception de la relation entre le travail et la santé.

Voici quelques conclusions qui illustrent notre diagnostic :

- Le travail peut avoir un effet négatif sur la santé
- Les indemnités ne suffisent pas pour vivre correctement
- Beaucoup de Belges francophones pensent que les indemnités sont trop élevées par rapport à ce que « rapporte » le travail (c'est contradictoire avec l'assertion précédente) : le narratif de la droite a fonctionné ! Il faut le déconstruire car il est faux.
- Le travail tient une place très importante dans la manière dont on se positionne dans la société (sans travail, difficile d'exister socialement)
- Il existe une co-responsabilité dans ce phénomène mais, globalement, ce sont les employeurs qui sont vus comme premiers responsables
- La perception de stress au travail augmente !
- Les trajets de retour au travail doivent rester volontaire

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les constats -

La population francophone belge a une perception dégradée de l'état de santé et en particulier de l'état de santé au travail. Nous ne sommes pas tous égaux quant à l'impact du travail sur la santé. Par ailleurs, l'auto-perception de l'état de santé des Belges est préoccupante.

- 20 % des répondants se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé. Si l'on ajoute les 31 % qui se disent ni en bonne ni en mauvaise santé, seuls 49 % de la population estiment être en bonne santé…
- 83% des personnes interrogées estiment que le travail peut engendrer des problèmes de santé
- Le stress reste un facteur clé : 41% des répondants Le disent en souffrir fréquemment ou très fréquemment et 30% de temps en temps
- 4 catégories souffrent particulièrement du stress : les femmes, les managers, les personnes en contact avec le public et les personnes insatisfaites de leur environnement professionnel
- Les problèmes de santé au travail ne concernent pas que la santé mentale : les maladies musculo-squelettiques sont l'autre cause principale d'incapacité de travail.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les constats -

La population belge francophone a une vision contrastée de l'évolution du monde du travail

- La moitié des répondants a une impression plutôt positive, tandis que l'autre moitié en a une plutôt négative
- Ceux qui ont une vision positive du marché du travail sont souvent des personnes plus satisfaites de leur emploi, moins exposées aux risques professionnels, bénéficiant de revenus plus confortables et n'ayant jamais été au chômage ou en incapacité.
- 35% considèrent que le travail n'est pas/plus une garantie d'évolution dans la société.
- 64% des médecins du travail pensent que dans les 10 ans, la santé des travailleurs ne sera pas meilleure.
- 84% constatent que les exigences professionnelles, tant physiques que mentales, ne cessent d'augmenter.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les constats -

La population francophone belge, bien loin des clichés, est attachée au travail. L'organisation du travail par la société reste un élément qui structure la vie et la vision des individus. Le travail reste aussi considéré comme un facteur de socialisation

- 35 % des personnes interrogées considèrent que le travail occupe une place très importante dans leur vie, tandis que 56 % estiment qu'il est important. À l'inverse, seuls 9 % jugent qu'il n'a pas d'importance pour eux.
- Les personnes en situation de chômage ou d'incapacité de travail sont un peu plus nombreuses que la population à accorder une grande importance au travail (40 % contre 35 % pour l'ensemble de la population).
- 67% des répondants qui ne travaillent pas considèrent que l'absence de travail contribue à l'isolement social
- Deux tiers des personnes en situation de chômage ou d'incapacité redoutent de ne pas retrouver d'emploi. Proportion qui dépasse les 70% lorsqu'on a connu plusieurs périodes de chômages ou d'incapacité de travail.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les constats -

Les personnes interrogées veulent (re) travailler !

- Parmi celles qui ne travaillent pas, 40% souhaiteraient reprendre leur dernier emploi. Notons par ailleurs que 70% des chômeurs comme des personnes en incapacité de travail se disent frustrés de ne pas travailler.
- Concernant les malades de longue, notre enquête va à rebours des clichés : 67% des personnes en incapacité interrogées considèrent que les procédures de reprise de travail sont trop lourdes. 23% considèrent avoir été aidées par leur employeur, 74% par leur mutualité et 81% par leur médecin traitant.
- Les conditions de travail sont donc vues comme le principal facteur bloquant la reprise du travail.
- Notre enquête révèle aussi que la prévention des problèmes de santé au travail et l'accompagnement au retour au travail sont perçus comme les solutions efficaces pour réduire l'incapacité de longue durée
- Enfin, la population francophone belge se montre particulièrement sceptique quant à la capacité des décideurs à anticiper les mutations du monde du travail : 75% ne font pas confiance aux politiques et 69% aux dirigeants d'entreprises.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les constats -

L'organisation du travail impacte directement la santé au travail

- Une part importante de la population s'estime exposée à des risques professionnels : 45% des répondants rencontrent souvent ou toujours des risques liés à des positions fatigantes ou douloureuses et 35% se sentent confrontés souvent ou toujours à des risques psychologiques.

- Avoir des jeunes enfants augmente ce sentiment d'une organisation du travail qui ne correspond pas à nos modes de vie actuels.

- Le modèle actuel du marché du travail est inadapté aux réalités contemporaines : 62% des Belges francophones pensent que dans notre pays, la façon dont le travail est organisé (temps de travail, âge de la pension, …) n'est pas adapté à nos modes de vies actuels contre 22% qui pensent le contraire.

- 78% de la population interrogée considère qu'il faut changer radicalement l'organisation du travail.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les constats -

La prévention reste insuffisante et surtout méconnue

- Afin de réduire les maladies de longues durée, 85% des répondants estiment qu'il faut faire beaucoup plus de prévention pour anticiper les problèmes de santé des travailleurs mais les dispositifs de prévention restent largement méconnus.
- Les employeurs sont perçus comme le principal facteur de changement mais une majorité de la population pense qu'ils n'en font pas assez dans ce domaine et que le management n'est pas assez formé pour face aux problèmes de santé au travail.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les recommandations de Solidaris -

- La flexibilisation du marché du travail, le recours au travail de nuit et l'augmentation de la durée du travail sont autant de facteurs qui vont **aggraver les problèmes de de santé au travail**.
- La population francophone **est très attachée au travail mais inquiète face à l'évolution du monde du travail**. Elle demande des emplois de qualité qui ne nuisent pas à la santé et offrent des conditions propices à l'émancipation sociale.
- La population n'est pas demandeuse d'une flexibilisation accrue du travail mais est, au contraire, **soucieuse de pouvoir évoluer dans un marché de l'emploi respectueux de l'individu et des équilibres entre vie privée et professionnelle**. Nous demandons aux responsables politiques de mieux prendre en considération ces aspirations.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les recommandations de Solidaris -

- La question de la **responsabilité (et donc sur la responsabilisation) des employeurs** dans la dégradation des conditions de travail revient de manière constante dans notre enquête.
- Nous pensons qu'un système de sanctions généralisés et aveugles des employeurs n'est pas efficace et qu'il faut pouvoir tenir compte de situations spécifiques et d'insister davantage sur des obligations de moyens et de non de résultats.
- Mais nous pensons également que trop d'employeurs ne jouent pas, volontairement ou involontairement, le jeu et n'accordent pas une attention suffisante au bien-être et à la prévention. Ces employeurs doivent pouvoir être davantage sanctionneés et responsabilisés.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les recommandations de Solidaris -

- Il y'a une **grande demande émanant de la population pour des aménagements de carrières** (et singulièrement de fins de carrières).
- La question de **la pénibilité des métiers** doit être prises à bras le corps par les responsables politiques et cesser d'être laissée en jachère comme c'est le cas depuis plusieurs années. La pénibilité est une des sources du malaise actuelle dans le secteur de l'invalidité. Elle pousse en dehors des circuits du travail, nombre de personnes qui pourraient encore exercer leur profession avec des aménagements de fins de carrière. Cela engendre des dépenses parfaitement évitables dans l'assurance maladie-invalidité.
- Solidaris pense qu'il faut sortir d'une vision court-termiste de la question et conclure un nouveau **pacte social** autour de la question du bien-être au travail et des fins de carrières.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les recommandations de Solidaris -

- A rebours de nombreux préjugés, **notre enquête démontre qu'une très grande majorité des personnes inactives sur le marché du travail souhaitent travailler**.
- Rien ne démontre que les processus de sanctions et de responsabilisation apportent une valeur ajoutée. Au contraire, certains éléments tendent à nous faire penser qu'ils ont tendance à aggraver l'état de santé des personnes qui y sont impliquées.
- Solidaris **continuera à défendre le retour au travail des malades de longue durée mais les trajets de réintégration doivent rester volontaires,** pris à l'initiative des personnes, dans le respect de leur situation médicale.
- Solidaris défend que **le travail est un droit et non une obligation** et nous considérons que le modèle coercitif qui est en train de se mettre progressivement en place dans les trajets de réintégration est plus un problème qu'une solution.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les recommandations de Solidaris -

- **Accompagnement et prévention** sont vus comme les principales solutions.
- Il faut continuer à investir dans l'accompagnement des malades de longue durée. Qu'il soit médico-social ou socio-professionnel. Pour ne jamais perdre de vue **l'isolement social et les difficultés provoquées par les maladies de longue durée.**
- La prévention reste un axe essentiel : il faut d'avantage y investir et en particulier dans la prévention de l'incapacité de travail.
- Solidaris préconise de **revoir complètement le système de prévention de l'incapacité de travail.** Les acteurs de terrain (médecins du travail, conseillers en prévention, médecins conseil, médecins généralistes) sont trop souvent laissés à eux-mêmes, sans moyens financiers, sans outils méthodologiques et sont trop souvent vus, par les politiques, comme responsables des problèmes alors qu'ils en sont la solution.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les recommandations de Solidaris -

- Il ne faut pas perdre de vue qu'un des principaux facteurs de hausse de l'incapacité se situe au niveau des réformes entreprises dans les autres domaines de la sécurité sociale. Raison pour laquelle, Solidaris demande **une évaluation rigoureuse de l'impact de la réforme des pensions et du chômage sur le régime d'indemnisation de l'invalidité**. Par le passé, pareilles réformes ont provoqué des transferts systématiques de ces régimes vers l'assurance maladie-invalidité.
- Nous avons de **bonnes raisons de craindre que restrictions d'accès à la pension et au chômage vont entraîner une hausse du nombre de personnes en incapacité de travail**. Solidaris demande à ce que toutes les réformes qui sont actuellement discutées dans le cadre du chômage et des pensions soient évaluées à la fois sur le plan budgétaire et réglementaire quant à leur impact sur la hausse du nombre de personnes en incapacité de travail.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Quelles réponses ? -

- Il existe une tendance, assez facile, de considérer que les malades sont responsables de leur situation. Nous vivons dans une société de plus en plus individualiste où les réponses collectives apparaissent souvent ringardes. C'est le récit politique de la droite et de l'extrême-droite.
- Or les problèmes de santé au travail sont typiquement des **problèmes collectifs auxquelles il faut apporter des réponses collectives**
- La santé au travail se résoud au travers de deux réponses collectives :
  - **Le droit du travail et la concertation sociale**
  - **La sécurité sociale**

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Les réponses de la sécurité sociale -

« Il faut rappeler avec fermeté que la protection sociale n'est pas seulement l'octroi de secours en faveur des plus démunis pour leur éviter une déchéance totale.

Au sens fort du mot, elle est pour tous la condition de base pour qu'ils puissent continuer d'appartenir à une société de semblables. »

Robert Castel

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- L'accord de pâques - responsabilisation des employeurs : un bâton mais trop de carottes -

- Les employeurs sont désormais responsabilisés via une cotisation de responsabilisation équivalente à un tiers de l'indemnité d'incapacité de travail pour les deux mois via une cotisation de responsabilisation à payer par travailleurs malades. Mais il y a beaucoup (trop) d'exceptions :
  - Entreprise de moins de 50 employés
  - Travailleurs de plus de 55 ans
  - Intérimaires, saisonniers, occasionnels, flexi-jobs
- En contre-partie, ils obtiennent :
  - La réduction de la période de protection des travailleurs contre contre le licenciement pour raison médicale instaurée sous l'Arizona. Elle passe de 9 à 6 mois.
  - La fin de l'effet « tourniquet » : en cas de rechute durant les 2 premiers mois, les travailleurs n'auront pas droit au salaire garanti (au lieu de 2 semaines actuellement).
  - Deux jours d'absence/an sans certificat au lieu de trois.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- L'accord de pâques - responsabilisation des personnes en incapacité de travail : vers un système plus coercitif

-

- Le mythe de la responsabilité individuelle des malades a la vie dure. L'Arizona va beaucoup plus loin que toutes les coalitions précédentes (y compris le Gouvernement MRNVA) dans la responsabilisation des personnes en incapacité de travail.
- Les sanctions sont alourdies : 10% au lieu de 2,5% de diminution de l'allocation si absence injustifiée à une convocation chez le coordinateur retour au travail ou au service régional d'emploi et d'insertion
- Fin de la présomption légale d'incapacité de travail pendant la durée d'une formation dans le cadre d'un trajet de retour au travail : cela va décourager les trajets volontaires.
- Obligation de s'inscrire auprès d'un service régional d'emploi et d'insertion
- Les travailleurs sont les premières « victimes » des concessions faites aux employeurs :
  - Moins de protection contre les licenciements pour raisons médicales
  - Plus de salaire garanti en cas de rechute dans les deux mois qui suivent la reprise du travail
- **Tout ceci est contre-productif : les sanctions n'apportent aucune amélioration de la situation des personnes en incapacité de travail et, pire, certaines mesures vont les décourager à se lancer dans des trajets de retour au travail**

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- L'accord de pâques - les mutualités dans le viseur

-

- Les mutualités, et Solidaris, ne se sont jamais opposées à l'idée de retour au travail. Mais elles demandent une politique basée sur des faits (un marché du travail difficile d'accès) et non des mythes (les invalides sont tous des profiteurs/les mutualités les encouragent à rester inactifs) et un financement correct de leur mission.
- A l'horizon 2025, 15% de la partie fixe des frais d'administration des mutualités va être « distribuée » en fonction de critères de performance dans le retour au travail. **Cela va encourager une « concurrence » délétère entre mutualités et cela va les obliger à privilégier la quantité à la qualité dans l'accompagnement des personnes en incapacité de travail.**
- Ces critères de performance ne visent qu'à « faire du chiffre » :
  - Augmentation du nombre de reprises partielles d'activité
  - Augmentation du renvoi vers les services régionaux d'emploi et d'insertion
  - Augmentation des contrôles thématiques sur l'évaluation de l'incapacité de travail

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- L’accord de pâques - surcharger les médecins généralistes

-

- Les médecins ne sont pas en reste… . Là encore, le mythe du médecin « qui a la main lourde » en matière de certificats a la vie dure.
- Les médecins généralistes, sans aucune considération pour leur charge actuelle de travail :
  - Devront faire une évaluation des capacités de travail de leurs patients
  - Seront contrôlés sur leur volume de certificat et sanctionnés si ce volume dépasse des normes tout à fait artificielles.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Attention au mythe des malades profiteurs -

- L'essentiel du discours politique est désormais compris sur l'idée que les malades abusent du système et qu'il faut les responsabiliser/sanctionner. Il existe beaucoup d'idées sur cette question. Solidaris a « démonté » dans une étude (qui date de 2016 mais dont les conclusions sont toujours valables) une série d'idées reçues sur ce sujet.

- **« Les dépenses d'incapacité de travail explosent car une part de plus en plus importante des travailleurs sont absents pour raison de maladie »**

  C'est en partie exact mais il faut aussi insister que les effectifs (et donc les dépenses) de l'assurance indemnités ont aussi augmenté en raison de mesures restrictives prises dans d'autres domaines de la sécurité sociale comme les prépensions, les pensions ou le chômage. Le travail rend de plus en plus malade et les possibilités de la couverture par la sécurité sociale a diminué dans le temps pour reporter tout le problème sur l'assurance indemnités.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Attention au mythe des malades profiteurs -

- ***« Une grande partie des invalides ne sont pas malades en réalité »***

  Solidaris a analysé la consommation de soins pour ses affiliés en incapacité de travail et en invalidité et les données sont très claires :

  - Ces personnes ont un recours beaucoup plus fréquent aux médecins généralistes
  - La moitié de ces personnes consomment des antidépresseurs (alors que « seulement » 14% de la population générale du même âge en consomme)
  - 42% des personnes avec une incapacité de travail de plus de 6 mois ont séjourné à l'hôpital dans les 12 mois qui ont suivi leur arrêt maladie et pour une durée de séjour en moyenne de 24 jours, soit 3 fois plus longue que les personnes qui n'ont pas connu d'épisode d'incapacité sur la même période d'observation.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Attention au mythe des malades profiteurs -

- **« Être en congé de maladie, c'est confortable »**

  Encore une fois, les données collectées par Solidaris démontent cette idée reçue :

  - Les personnes en incapacité de travail voient leur facture de soins de santé multipliée par 4. Et cette facture ne cesse d'augmenter à mesure que l'incapacité de travail se prolonge dans le temps
  - Le report de soins pour raison financière est aussi plus répandu : 38% des personnes en incapacité de travail déclarent avoir renoncé à aller chez un médecin spécialiste au cours des 12 derniers mois pour raisons financières, soit 2 fois plus que parmi les actifs.

- **« Les personnes en incapacité de travail ne font pas suffisamment d'efforts pour réintégrer leur emploi »**

  La moitié des personnes en incapacité de travail retournent « naturellement » sur le marché du travail dans les 2 mois de l'arrêt maladie et 79% après 6 mois révolus. Parmi les 21% restants, la moitié est au chômage (surtout des ouvriers) pendant leur arrêt maladie et 8% basculent dans le régime de l'invalidité.

UNE SOCIÉTÉ MALADE DU TRAVAIL

- Conclusions -

- On ne guérira pas la société malade en sanctionnant les … malades. Il faut traiter les racines du problème et arrêter de culpabiliser les malades.
- Il faut responsabiliser les employeurs et investir dans la prévention et dans des trajets de retour au travail qualitatifs. Plus de moyens pour la médecine du travail et les mutualités. **Les dernières mesures prises par l'Arizona ne vont pas dans ce sens.**
- **Il faut une politique basée sur le droit au travail et à la protection des travailleurs. L'Arizona n'a qu'une vision comptable de la situation (il faut diminuer quoi qu'il en coûte les dépenses de l'AMI) et coercitive (la responsabilité des problèmes de santé au travail n'est vue que dans une perspective individuelle).**
- Il faut mesurer l'impact des réformes dans le chômage et les pensions sur l'incapacité de travail. **L'Arizona fait exactement le contraire et prépare le terrain à une hausse sans précédent du nombre d'invalides.**
- Les corps intermédiaires (en particulier les mutualités) sont une partie de la solution. **L'Arizona les voit comme étant responsables de la situation. On préfère s'attaquer au thermomètre qu'aux causes de la fièvre.**

Quelques messages clefs à retenir

- **Le Gouvernement est très bon pyromane et très mauvais pompier** => les conditions de travail ne cessent d'être dégradées , les travailleurs tombent malades et sont blâmés !
- **On ne remet jamais en question la machine économique qui rend malade** ;
- **L'incapacité de longue durée n'est pas un choix**, elle est la conséquence d'un travail qui abîme et épuise ; Le problème ce ne sont pas les malades mais les conditions de travail.
- **Le travail doit s'adapter à l'humain et pas l'inverse;**
- **Les gens veulent travailler mais pas au prix de leur santé** ;
- Les métiers pénibles rendent malades ! **Les métiers en pénurie sont les métiers pénibles…**
- **La productivité et la richesse n'ont jamais été aussi élevées, pourtant ces richesses ne reviennent pas aux travailleurs, ni en santé, ni en salaire. IL FAUT REDISTRIBUER !**

Votre santé mérite le meilleur

Merci

Solidaris